Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1984)

**Heft:** 737

**Rubrik:** Le carnet de Jeanlouis Cornuz

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### OBJECTION DE CONSCIENCE

## La copie des commissaires

Les onze membres de la commission du Département militaire fédéral chargée, le 20 janvier dernier, de faire des propositions pour en finir avec l'emprisonnement des objecteurs de conscience tel qu'il est pratiqué actuellement, ont donc fait chou blanc. Mme E. Segmüller (PDC, Saint-Gall) et MM. Couchepin (rad. VS), Leuba (lib. VD), le colonel Saxer (ancien président du tribunal de division 7), le colonel Bosshard (président du tribunal de division 6), le professeur de droit pénal Ricklin (Fribourg), flanqués de deux représentants du DMF et d'un émissaire de l'Office fédéral de la justice, ont planché pendant près de six mois, mordant même sur les délais impartis puisqu'ils devaient rendre leur copie pour le 30 juin, tout cela pour accoucher, sous la présidence du brigadier Barras, auditeur en chef de l'armée, d'une «solution» en deux variantes pour la forme, dont on ne voit pas bien en quoi elle diffère de ce qui est déjà possible aujourd'hui sur la base de l'ordonnance de juin 1981 sur le service sans arme.

Bien sûr, il fallait tenir compte du refus de l'initiative «pour un authentique service civil» intervenu entre-temps; mission accomplie, et même au-delà de ce que l'on pouvait attendre d'une commission créée avant tout pour brouiller les pistes dans les semaines précédant le vote populaire.

Sans rire, la commission Barras demande même la mise sur pied d'une nouvelle commission pour étudier les tenants et aboutissants imaginables du «service de remplacement» (travail «en rapport avec les buts de la Confédération», réservé aux objecteurs pour motifs religieux ou éthiques, choisis à la loterie immuable des tribunaux militaires) qu'elle propose et qui est le fruit d'un travail de réflexion qui a certainement laissé les commissaires sur les genoux. En attendant une troisième commission de synthèse!

### **EN BREF**

Le bureau du tourisme de la RDA (Allemagne de l'Est) publie des annonces sous le titre «GO EAST» (sic).

En tête d'une annonce dans «La Suisse-Dimanche» du 1er juillet: «Dans le domaine des médias, le groupe Sonor-«La Suisse»-Prominform est particulièrement actif.» Ce titre coiffe le rappel de l'élaboration du projet Tel Sat (1980), du lancement de Radio Mont-Blanc (1981), de la fondation du trimestriel «Le Temps Stratégique» (1982), du lancement de l'hebdomadaire gratuit «La Gazette de Moutier» (1983) et du récent rachat d'une participation majoritaire dans la société éditrice du bihebdomadaire sportif «La Semaine sportive». N'oublions pas, au surplus, l'entrée du groupe

Nicole au «Crédit immobilier» et le projet de construction d'un Centre de communication multimédiale. Mais ce développement est-il suffisant pour justifier l'affirmation du magazine parisien «Presse Actualité» dans un article de juin, «Jean-Claude Nicole à cœur ouvert»: «Désormais, en Suisse, les grands noms de la presse ne sont plus seulement alémaniques — Ringier ou Frey — il faut compter aussi avec un Romand»? Où se trouvent les Lamunière («24 Heures», etc.) dans ce palmarès en raccourci?

Ringier ne se refuse rien. Pour les fanatiques du «bingo», «Radio Adria», une radio italienne en langue allemande, pendant les vacances, diffuse entre 9 h. 10 et 9 h. 30, chaque matin, les numéros du «bingo» publiés par «Blick» ou «Sonntags Blick».

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

# Une couche de mots sur l'artiste allemand

... Bien sûr que j'en oubliais! (voir DP 736: Richesse romande — il s'agissait des romans). Par exemple Michel Goeldlin, dont le cinquième roman, tapé sur écran électronique (!), a paru l'automne passé, faisant suite à quatre autres, qui pour avoir été tapés tout bonnement sur une machine à écrire ordinaire, n'en sont pas moins originaux! Par exemple Anne-Lise Grobéty ou Janine Massard. Par exemple, parmi les disparus plus ou moins récemment, Elisabeth Burnod — et j'en oublie certainement!

Pour parler d'autre chose:

Je me dois de vous signaler, à Genève, l'exposition de Georg Baselitz. Si j'en crois le petit prospectus que j'ai reçu, Georg Baselitz est un artiste allemand né en 1938 à Deutschbaselitz. «Doué d'une capacité technique aussi traditionnelle que novatrice, il n'a jamais grossi les flots de reproductions qui submergèrent les années 60 et 70, mais cherché à vérifier dans la gravure l'aboutissement de sa peinture ou de sa sculpture.»

Vous vous demanderez peut-être comment on peut être à la fois traditionnel et novateur: la suite du texte fait jaillir la lumière par torrents:

«L'œil français aura tendance à voir Baselitz dans la postérité de l'expressionnisme, est-il écrit. Or il est un réaliste impartissant aux valeurs plastiques la primauté absolue. Si, depuis 1969, il renverse l'image, tête en bas, c'est bien pour renforcer son caractère autonome d'œuvre d'art tout en alarmant l'imaginaire à travers l'inépuisable culture figurative.»

Après cela, si les camarades Berney (DP 691) et Stauffer (DP 689) ne s'ouvrent pas aux beautés de l'art d'avant-garde, il n'y a plus qu'à se tirer des balles! J'ajouterai qu'une reproduction en noir et blanc représente en effet (pour autant que je puisse en juger) une bouteille la tête en bas. Espérons que l'artiste, poussant plus loin sa recherche, gravera d'autres bouteilles, toujours la tête en bas, mais de biais — ce qui selon moi alarmera encore plus l'imaginaire... Une autre reproduction représente un oiseau, toujours la tête en bas. Je l'ai montrée à Fadette, ma chatte, qui s'est montrée vivement intéressée.

#### **CALOMNIES BRITANNIQUES**

Pour parler encore d'autre chose... Je lis dans le *Time* du 28 mai de cette année un article intitulé: *Swiss secrets are put to a vote* — Les secrets de la Suisse vont être soumis à un vote (c'était avant l'initiative socialiste sur les banques, de triste mémoire). On y lit ces lignes, que je traduis tant bien que mal:

«La réputation de discrétion de la Suisse est l'une des raisons qui ont attiré (dans les banques — note du traducteur) des sommes estimées à plus de 300 milliards de dollars, déposées par des clients du monde entier (depositors all over the world), parmi lesquels la Mafia et les dictateurs militaires.»

L'article est signé de Alexander L. Taylor III, de moi inconnu. Inutile de dire que les chiffres sont fantaisistes et les affirmations concernant la Mafia pure calomnie. Mais peut-être que, selon le mot de Talleyrand, cela va encore mieux en le disant — car enfin: on accuse souvent Ziegler de ternir notre image de marque auprès de l'étranger... mais ne peut-on pas se demander si nos banques elles aussi, dans une certaine mesure, et vu le peu d'escient de nos contemporains, n'altèrent pas cette même image de marque du «chaste pays que le Léman arrose»?

Et pour finir, une bonne nouvelle: 24 Heures du 3 juillet (trois juillet) propose en souscription un beau livre sur la Suisse. Mais dépêchez-vous: la souscription se clôt le 1er juillet...

RAPPEL

## Michel Foucault 1926-1984

«Fils de médecin, né à Poitiers en 1926. Cursus ordinaire au lycée de la ville. Puis chez les frères du diocèse, à Saint Stan. Intègre Normale sup en 46. Rate l'oral de l'agreg en 50. Jeune agrégé, est nommé assistant à Lille. Agacé par tous ceux qui font une affaire de son homosexualité. Longs séjours à l'étranger. A Tunis en mai 68. Au Collège de France en 70. Militant du GIP. Journaliste en Iran en 78. Rêvait de partir ailleurs. Mort lundi, d'un cancer, 13 h. 15.» C'est par ces quelques mots que «Libération» (samedi 30 juin) introduisait une dizaine de pages (remarquables) consacrées à la vie et à l'œuvre de Michel Foucault. Deux semaines après, nous n'allons pas en rajouter. Juste ce petit texte que nous confie Edmond Kaiser, pour dire que si la réflexion de Foucault nous a marqués, la qualité de son engagement nous impressionne encore. Quelques mots inédits donc, prononcés le 19 juin 1981 à Genève, au cours de la conférence de presse annoncant la création du Comité international contre la piraterie.

Nous ne sommes ici que des hommes privés qui n'ont d'autre titre à parler, et à parler ensemble, qu'une certaine difficulté commune à supporter ce qui se passe.

Je sais bien, et il faut se rendre à l'évidence: les raisons qui font que des hommes et des femmes aiment mieux quitter leur pays que d'y vivre, nous n'y pouvons pas grand-chose. Le fait est hors de notre portée.

Qui donc nous a commis? Personne. Et c'est cela justement qui fait notre droit. Il me semble qu'il

faut avoir à l'esprit trois principes qui, je crois, guident cette initiative, comme bien d'autres qui l'ont précédées: l'Île de Lumière, le Cap Anamour, l'Avion pour le Salvador, mais aussi Terre des Hommes, Amnesty International.

- 1) Il existe une citoyenneté internationale qui a ses droits, qui a ses devoirs et qui engage à s'élever contre tout abus de pouvoir, quel qu'en soit l'auteur, quelles qu'en soient les victimes. Après tout, nous sommes tous des gouvernés et, à ce titre, solidaires.
- 2) Parce qu'ils prétendent s'occuper du bonheur des sociétés, les gouvernements s'arrogent le droit de passer au compte du profit et des pertes le malheur des hommes que leurs décisions provoquent ou que leurs négligences permettent. C'est un devoir de cette citoyenneté internationale de toujours faire valoir aux yeux et aux oreilles des gouvernements les malheurs des hommes dont il n'est pas vrai qu'ils ne sont pas responsables. Le malheur des hommes ne doit jamais être un reste muet de la politique. Il fonde un droit absolu à se lever et à s'adresser à ceux qui détiennent le pouvoir.
- 3) Il faut refuser le partage des tâches que, très souvent, on nous propose: aux individus de s'indigner et de parler; aux gouvernements de réfléchir et d'agir. C'est vrai: les bons gouvernements aiment la sainte indignation des gouvernés, pourvu qu'elle reste lyrique. Je crois qu'il faut se rendre compte que très souvent ce sont les gouvernants qui parlent, ne peuvent et ne veulent que parler. L'expérience montre qu'on peut et qu'on doit refuser le rôle théâtral de la pure et simple indignation qu'on nous propose. Amnesty International, Terre des Hommes, Médecins du Monde sont des initiatives qui ont créé ce droit nouveau: celui des individus privés à intervenir effectivement dans l'ordre des politiques et des stratégies internationales. La volonté des individus doit s'inscrire dans une réalité dont les gouvernements ont voulu se réserver le monopole, ce monopole qu'il faut arracher peu à peu et chaque jour.